

**Convention portant création d'un Réseau Mixte Algéro-Français  
« Langue Française et Expressions Francophones »**

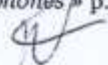
**entre :**

**L'Ambassade de France en Algérie  
représentée par Monsieur Joël LASCAUX,  
Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle**

**et**

**Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
représenté par Monsieur Arezki SAIDANI  
Directeur de la Coopération et des Echanges Inter-Universitaires**

**Ci-après désignés par les parties :**



- La coopération entre la France et l'Algérie en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique constitue un élément essentiel pour un partenariat harmonieux et dynamique.
- Cette coopération se déploie sous diverses modalités, notamment les programmes CMEP-Tassili et les partenariats interuniversitaires qui se poursuivent activement depuis quelques décennies.
- La langue française, son enseignement, ses usages et ses diverses expressions font l'objet, depuis des années, d'un partenariat suivi et fructueux entre la France et l'Algérie.
- La mise en place, en 2004, d'une école doctorale algérienne de français (EDAF), en réseau, entre de nombreuses universités algériennes et françaises, grâce à un accord de coopération bilatérale d'envergure, constitue une opération de première ampleur en matière de formation diplômante pour l'encadrement universitaire à même d'initier des partenariats de recherche.

## **ARTICLE 1**

Les deux parties conviennent de mettre en place un *Réseau Algéro-français de recherche-formation et de recherche sur la langue française et les expressions francophones*, ci-après dénommé « Réseau mixte ».


## **ARTICLE 2**

Le Réseau mixte a vocation :

- 1 - D'assurer la finalisation et la pérennisation des actions entreprises par l'Ecole Doctorale Algéro-française de Français depuis 2004: codirections des thèses inscrites sous le régime EDAF-FSP jusqu'à leurs soutenances, accompagnement de la revue *Synergies-Algérie* et autres publications, accompagnement des publications des doctorants, organisation de manifestations scientifiques, poursuite et développement des collaborations scientifiques établies entre les équipes universitaires algériennes et françaises, etc.
- 2 - De contribuer à la formation pédagogique par la recherche des jeunes formateurs de français en matière d'enseignement universitaire.
- 3 - De mettre en place des programmes de recherche sur appels d'offres et toutes formes de partenariats scientifiques entre des structures de formation et de recherche algériennes et des structures de recherche françaises dans les secteurs disciplinaires que recouvre le réseau mixte : didactique, littérature, sciences du langage.
- 4 - De contribuer à la promotion scientifique des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs en leur offrant la possibilité d'intégration dans les laboratoires de recherche algériens et français, et de participation à des ateliers de méthodologie et de veille scientifique en Algérie et en France.

## **ARTICLE 3**

L'activité du Réseau mixte est fondée sur le principe de réciprocité : ses actions ont lieu en Algérie et en France, et peuvent s'élargir à un contexte multilatéral.

✓ 



#### **ARTICLE 4**

1 - Les participants au Réseau mixte sont des structures de recherche universitaires ou mixtes, algériennes et françaises, ainsi que les écoles doctorales, organisées en deux réseaux nationaux : un réseau algérien de recherche sur la langue française et les expressions francophones et un réseau français de recherche sur la langue française et les expressions francophones.

2 - Le réseau national algérien prend assise sur les structures actuelles de l'EDAF, en impliquant prioritairement les antennes universitaires habilitées à organiser le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches ainsi que les structures de recherche qui y sont rattachées. D'autres laboratoires, unités et équipes de recherche existant déjà et relevant du domaine pourront, sur demande, adhérer au réseau.

3 - Le réseau national français est composé d'unités de recherche universitaires, ou mixtes, qui y adhèrent via la signature d'une convention avec le laboratoire porteur du réseau national français, cité en annexe de la présente convention.

4 - La liste des structures participantes au moment de la création du Réseau mixte figure en annexe de la présente convention.

#### **ARTICLE 5**

Les moyens financiers du Réseau mixte proviennent :

- Des moyens que les unités de recherche et les Ecoles Doctorales participantes et leurs établissements de rattachement pourront mettre à la disposition du Réseau mixte via le réseau national concerné.
- D'une dotation annuelle par chacune des deux parties algérienne et française.
- Des financements obtenus par des contrats de recherche et autres appels d'offres.
- De dons et autres soutiens de participants, de mécènes, de fondations et de sponsors.

#### **ARTICLE 6**

Les réseaux nationaux désignent, si besoin, un ou plusieurs organisme(s) support(s) chargé(s) de leur gestion financière et comptable. Chacun des deux réseaux nationaux peut opter pour le statut qui lui paraît le plus approprié et indique ainsi le fonctionnement de sa comptabilité.


#### **ARTICLE 7**

Le réseau mixte est géré par un conseil scientifique et deux coordonnateurs, Algérien et Français.

1 -Le Conseil scientifique mixte:

- Il est composé :

- De 6 représentants de chacun des deux réseaux à parité, choisis pour une durée de trois ans renouvelables. En cas d'interruption de mandat, le remplacement est effectué selon la même procédure, pour la durée du mandat restant à courir.
- et des deux coordonnateurs.



- Il a pour mission :

- De définir des orientations scientifiques et des axes prioritaires ainsi que les moyens et instruments nécessaires à leur mise en place (commissions, expertises...).
- De définir des orientations budgétaires sur proposition des deux coordonnateurs.
- D'examiner les rapports d'activité et les rapports financiers établis annuellement par chacun des deux coordonnateurs du réseau.
- De se prononcer sur la demande d'adhésion de nouvelles structures participantes.
- D'étudier et formuler les appels d'offres.
- D'affecter les moyens financiers afférant aux actions retenues.

Le Conseil scientifique mixte est co-présidé par les deux coordonnateurs de réseau.

## 2 – Les coordonnateurs de réseau

Les deux coordonnateurs des réseaux nationaux sont des professeurs des universités ou directeurs de recherche. Les coordonnateurs sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable. Le coordonnateur algérien est désigné par la partie algérienne et le coordonnateur français est élu par le comité national français. En cas d'interruption de mandat, le remplacement est effectué selon la même procédure, pour la durée du mandat restant à courir.

### 3 – Les deux coordonnateurs ont pour mission :

- d'assurer la coordination du réseau national dont ils dépendent,
- de mettre en œuvre les orientations scientifiques telle que définie par le conseil scientifique mixte,
- d'élaborer, de présenter et de mettre en œuvre annuellement des orientations budgétaires,
- de présenter annuellement un rapport d'activité et un rapport financier,
- d'assurer l'animation scientifique du réseau,
- de représenter le Réseau mixte

### 4 - Les deux coordonnateurs co-président le conseil scientifique mixte.

### 5 - Le coordonnateur français est l'ordonnateur des dépenses relevant du budget affecté au profit du Réseau mixte à l'université française porteuse du Réseau mixte.

## ARTICLE 8

Chacun des deux réseaux nationaux est animé par un Comité national de réseau. Le comité national français est composé d'un représentant de chaque structure participante, désigné par cette structure. Le comité national algérien est composé des six responsables de pôles du réseau national algérien. Chaque comité national se réunit au moins une fois par an sur convocation de la coordination du réseau. Le comité national français élit le coordonnateur français du Réseau mixte. Il désigne ses cinq autres représentants au comité scientifique mixte.

## ARTICLE 9

La liste des structures participant au réseau mixte à sa création est jointe en annexe à cette convention. Par la suite, la participation au Réseau mixte fait l'objet d'une candidature selon des modalités définies par le Conseil scientifique mixte et d'une validation par le Conseil scientifique mixte, statuant lui-même sur avis du comité national concerné. Les structures participantes sont *membres du Réseau mixte* et les



enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants qui y travaillent ont la possibilité d'indiquer, dans leurs publications et autres activités scientifiques, leur appartenance au *Réseau mixte*. Les structures participantes deviennent, de fait, membre du réseau national dont elles relèvent selon leur implantation.

#### **ARTICLE 10**

Pour l'ensemble de l'activité du Réseau mixte, la règle fondamentale est l'équilibre entre les parties. Cet équilibre peut se réaliser sur plusieurs années.

#### **ARTICLE 11**

Une réunion de suivi annuelle est organisée en présence :

- des deux coordonnateurs nationaux algériens et français
- des représentants du Ministère algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Ambassade de France en Algérie.

L'objet de cette réunion est de veiller au bon déroulement des activités du Réseau Mixte. Des recommandations pourront être formulées et adressées au Conseil scientifique du réseau Mixte.

#### **ARTICLE 12**

Le présent accord est valable à compter de la date de signature. Il est tacitement reconduit. Il peut être dénoncé par l'une des parties avec un préavis de six mois. Toutefois, la partie qui dénonce l'accord devra veiller au bon fonctionnement du Réseau mixte jusqu'au terme de la période de préavis. En cas de désaccord au sein du Conseil scientifique mixte, un arbitrage sera recherché par les deux parties. Cet arbitrage devra permettre de résoudre les éventuelles difficultés rencontrées.

Pour l'Ambassade de France  
en Algérie

Le Conseiller de Coopération  
et d'Action Culturelle

Joël LASCAUX



4 DEC 2011

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Le Directeur de la Coopération  
et des Echanges Inter-Universitaires

Arezki SAIDANI



## ANNEXES

### ANNEXE 1

Le laboratoire porteur du réseau national français est le PREFics EA 3207 de l'Université Rennes 2.

### ANNEXE 2

Liste des unités de recherche française participant au Réseau mixte lors de sa création :

- *Analyses Littéraires et Histoire de la Langue* (Laboratoire ALITHILA), EA 1061 de l'Université Lille III
- *Centre d'Etude des Littératures Anciennes et Modernes* (CELAM), EA 3206 de l'Université Rennes 2
- *Centre d'études en didactique comparée des langues et des cultures* (CEDICLEC), Université Jean Monnet de Saint Etienne.
- *Centre de Recherche sur les Textes Francophones* (CRTF) EA 1393 de l'Université de Cergy-Pontoise
- *Centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille* (CIREL) EA 4354 de l'Université Lille III
- *Didactique, Praxématique, Langage*, équipe DIPRALANG EA 739 de l'Université Montpellier 3
- *Institut de Recherche Intersite d'Etudes Culturelles* (IRIEC) EA 740 de l'Université Montpellier 3 et Toulouse 2
- *Interactions Corpus Apprentissages Représentations*, Laboratoire CNRS ICAR UMR 5191 de l'Université Lyon 2 et de l'ENS de Lyon.
- *Laboratoire d'Etudes Sociolinguistiques sur le Contact des Langues et la Politique linguistique* (LESCLaP – CERCLL) EA 4283 de l'Université Jules-Verne, Amiens
- *Laboratoire de SEmiotique, Linguistique, Didactique et Informatique*, (LASELDI) EA 02281, de l'Université de Besançon
- *Lexiques, Dictionnaires, Informatique*, Laboratoire CNRS LDI UMR 7187 des Universités de Cergy-Pontoise et Paris XIII
- *Lieux eSpaces Identité Activités*, Laboratoire CNRS LISA UMR 6240 de l'Université de Corte
- *Linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles* (Laboratoire LIDILEM) EA 609 de l'Université Stendhal Grenoble 3
- *Linguistique, Langues, Parole* (Laboratoire LiLPa) EA 1339 de l'Université de Strasbourg.
- *Modèles, Dynamiques, Corpus* (Laboratoire MoDyCo) UMR CNRS 7114 de l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense
- *Passages XX-XXI*, EA 4160 de l'Université Lyon 2
- *Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones – information, communication, sociolinguistique* (Laboratoire PREFics) EA 3207 de l'Université Rennes 2
- *Traverses 19-21*, EA 3748 de l'Université Stendhal Grenoble 3

### ANNEXE 3

Liste des structures algériennes participant au Réseau mixte lors de sa création :

- Pôles de l'EDAF dans les universités suivantes : Oran, Mostaganem, Alger, Béjaïa, Tizi-Ouzou, Annaba, Constantine, Batna.

- Laboratoires de recherche :

- *Didactique des Langues et des Textes* (LDLT, Université de Médéa)
- *Dynamiques des Langues et Discours en Méditerranée* (DYLANDIMES, Université de Tlemcen)
- *Laboratoire de création d'outils pédagogiques en langues étrangères* (Université d'Oran)

f



- *Langue française en Algérie : Pratiques de suivi et évaluation des compétences en Francophonie* (LAFRAM, Université d'Oran)
- *Langues appliquées et ingénierie des langues en milieu plurilingue* (LAILEMM, Université de Béjaïa)
- *Linguistique et sociodidactique du plurilinguisme* (LISODIP, ENS-LSH de Bouzaréa)

